



Arrêté n°73-2025

Le Maire de VILLERS SAINT PAUL ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande de la société DEMEPOL pour le stationnement d'un véhicule pour un déménagement au numéro 21 rue Marcelin Berthelot,

ARRETE

ARTICLE 1er : Rue Marcelin Berthelot : le vendredi 3 octobre 2025, le stationnement des véhicules sera interdit sur 15 mètres linéaires au droit du numéro 21 afin de permettre le stationnement du camion de déménagement de la société DEMEPOL.

ARTICLE 2: Un cheminement sécurisé pour les piétons sera maintenu en permanence tout au long des travaux.

ARTICLE 3 : La signalisation correspondante sera mise en place par la société DEMEPOL.

ARTICLE 5 : Madame la Directrice des Services Techniques Municipaux, Madame la Cheffe de service de la Police Municipale, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police Nationale de Creil, la société DEMEPOL sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villers Saint Paul, le 23 septembre 2025

Le Maire,


Gérard WEYN

MAIRIE DE VILLERS-SAINT-PAUL

☑ Place François Mitterrand - BP 50009 - 60872 RIEUX Cedex ☎ 03 44 74 48 40

✉ contact@villers-saint-paul.fr 🌐 www.villers-saint-paul.fr